



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 188 – septembre 2010 – prix de revient : 0,50 euro

Le mot du Prieur

La nourriture halal s'étale maintenant sur tous les présentoirs. Impossible d'y échapper. Il faut même vérifier que les steaks hachés choisis ne comportent pas le tampon islamique. Même l'armée parsème ses stocks de rations halal. Quand à l'équipe de France de football, cela fait déjà longtemps que le régime est strictement halal, sans grands résultats semble-t-il. Mais, au fait, un catholique peut-il manger de la nourriture halal ? Peut-il accepter une invitation chez un voisin musulman ? Peut-il acheter de la viande estampillée par les sacrificateurs patentés des mosquées ? Pour répondre à ces questions, il nous faut d'abord rappeler ce qu'est la viande halal, car c'est d'elle qu'il s'agit d'abord. Il nous faut ensuite rappeler les principes qu'avaient posés saint Paul dans la question des viandes offertes aux idoles et les appliquer au cas particulier que nous examinons.

PUIS-JE MANGER HALAL ?

Pour qu'une viande soit qualifiée de *halal*, elle ne doit pas provenir d'un animal considéré comme proscrit, *haram*, ce qui est le cas de la viande de porc. Mais cette viande doit aussi être abattue de manière rituelle, c'est-à-dire de la main d'un musulman qui coupe la gorge de l'animal pour le saigner à mort, en dirigeant sa tête vers la Mecque et en prononçant une prière précise. Le sacrificateur musulman doit recevoir une certification décernée en France par trois grandes mosquées : celles de Paris, d'Evry et de Lyon. A noter que les animaux doivent être égorgés sans avoir été étourdis auparavant, ce qui est contraire aux normes européennes. Mais des dérogations sont prévues pour la viande halal et casher.

Cette viande halal, provenant d'un animal tué de manière rituelle par un sacrificateur musulman récitant une invocation à Allah, peut être assimilée aux viandes offertes aux idoles que consommaient les païens de l'Antiquité. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, donne les principes à

appliquer par les chrétiens pour la consommation de telles viandes.

Le principe général est que l'offrande de viande aux idoles ne change rien pour la viande car les idoles n'existent pas et ne sauraient avoir d'influence sur elle : « Pour ce qui est donc des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde, et qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'un seul » (VIII, 4). Si Dieu existe bien, il est le Dieu Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit que Jésus-Christ nous a révélé. Les musulmans refusent la Trinité. Allah n'est donc pas le Dieu vivant et vrai, c'est un nom qui cache le refus de la Révélation chrétienne. L'invocation d'Allah ne change rien à la viande, ni l'orientation de l'animal vers la Mecque. Aussi, en soit, les chrétiens peuvent en manger.

Saint Paul va cependant ajouter deux principes qui vont limiter cette possibilité. Le premier est celui de la charité qui nous oblige à ne pas scandaliser nos frères. Si un chrétien moins bien formé est persuadé que manger de la viande immolée aux idoles est un péché, et qu'il est poussé à le faire en voyant des chrétiens se le permettre ouvertement, il péchera véritablement en imitant leur conduite : « Car si quelqu'un voit celui qui a la science assis à table dans un temple consacré aux idoles, sa conscience, qui est faible, ne le déterminera-t-elle pas à manger des viandes offertes aux idoles ? Et ainsi périra par ta science ton frère encore faible, pour qui le Christ est mort » (VIII, 10-11). Nous devons donc nous abstenir si nous risquons sur ce point de troubler la conscience de nos frères.

Le deuxième principe limitatif est celui qui interdit la consommation de telles viandes dans le cadre d'un culte païen. Car si les idoles ne sont rien, leur culte s'adresse en fait au démon : « ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. Or je ne veux pas que vous soyez en société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, et le calice du démon » (X, 20). Appliqué à notre cas, ce principe interdit toute participation à un repas lié au culte musulman, comme le serait un repas de rupture de jeûne dans une mosquée.

Si nous nous en tenons à ces principes, le chrétien peut manger de la viande halal, en acheter et accepter une invitation chez un musulman. Il devra s'abstenir si une telle consommation va contre la profession

publique de la foi catholique parce qu'elle est liée à une pratique musulmane et si un chrétien risque d'être scandalisé pas sa manière d'agir.

Mais le problème de la viande halal va plus loin : il touche au financement du culte islamique et à l'islamisation de notre pays. Contrairement aux viandes immolées aux idoles, qui n'avaient pas besoin d'estampille, les viandes halal doivent être certifiées par des organismes agréés. Cette certification a un coût qui vient financer les mosquées. Un débat existe sur cette question. Certains musulmans prétendent que la taxe halal ne sert qu'à rétribuer le sacrificateur et les différents contrôleurs. Nous lisons cependant, dans *La République et l'Islam*, de Jeanne-Hélène Kaltenbach et Michèle Tribalat, ce témoignage de Christian Delorme : « Il y a des intérêts financiers énormes derrière cette question de la viande halal. Qui dit "viande halal" dit, en effet, fournisseurs bénéficiant d'agréments par des autorités ou des instances religieuses. Et qui dit "agrément" dit pourcentage financier versé aux autorités, aux instances et aux sacrificateur mandatés » (page 258). Kamel Kabtane, le recteur de la grande mosquée de Lyon, l'une des trois habilitées à délivrer des certifications, déclarait le 12 août au *Parisien* : « Par kilo de viande, la certification halal coûte entre 10 à 15 centimes d'euros ».

Même si cette certification bénéficie à de nombreux intermédiaires, les mosquées en retirent des financements non négligeables. Acheter halal, c'est verser un impôt à l'Islam. Cet élément restreint donc les conclusions énoncées ci-dessus. Si un chrétien peut manger une viande halal qu'on lui offre, il ne peut normalement pas en acheter car ce serait financer le culte musulman, ce que font du reste allègrement bon nombre de collectivités publiques pour leur cantine. La viande halal ne semble pas étouffer les grands prêtres gardiens du temple de l'allahicité, pardon ! de la laïcité. Un tel achat par un chrétien serait une coopération au mal, à savoir l'extension de l'Islam, coopération matérielle et non

formelle car le chrétien n'est pas supposé financer de gaieté de cœur la religion de Mahomet. Coopération minimale, certes, mais réelle. Seule une raison proportionnée permet d'agir malgré cette coopération matérielle, comme le serait l'absence de toute boucherie traditionnelle dans le quartier.

Un dernier élément à prendre en compte est l'aspect politique de la question. Les musulmans, introduits en masse dans notre pays afin de lui faire perdre ce qui lui restait encore de civilisation chrétienne, avancent leurs pions pour islamiser la société française. Les mosquées poussent comme des champignons grâce aux aides généreuses accordées par ceux qui gèrent vos impôts. Vous ne pouvez désormais plus rater le ramadan, à moins de vivre en ermite dans les causses du Quercy, et encore ! C'est maintenant l'offensive de la viande halal. En 2007, ce sont déjà 32 % des animaux abattus qui le sont de manière rituelle, soit plus de 3 400 000 sur quelques 10 705 000. Et vous mangez du halal sans le savoir, car toute cette viande n'est pas vendue dans la filière halal mais une partie est fourguée dans le circuit classique. On peut en France organiser des soupes populaires halal, mais prétendre distribuer gratuitement de la soupe au cochon aux nécessiteux est passible des foudres de la loi. Les grandes enseignes, les chaînes de restauration rapide s'engouffrent dans ce créneau commercial qui leur assure les bonnes grâces d'une partie non négligeable de leur clientèle. Ils sont les nouveaux collaborateurs de l'islamisation de la France. Un catholique soucieux d'œuvrer à la rechristianisation de son pays évitera toute compromission avec l'Islam qui grignote de plus en plus l'espace public et s'interdira tout acte, même le plus minime, qui peut conforter la religion d'Allah.

Si nous ne voulons pas que le Croissant s'étale sur le drapeau national, c'est qu'il faut y placer au plus vite le Sacré-Cœur de Jésus.

Abbé Ludovic Girod

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes 23, 24 et 25 octobre 2010

- ⇒ Logement à l'hôtel ou en foyer (réserver rapidement)
- ⇒ Pour tout renseignement, contacter l'Abbé Girod
- ⇒ Une voiture partira de Prunay le samedi 23 pour être à la gare de Paris-Montparnasse à 7h40 et partira de Paris le lundi 25 après 20h30

Carnet de famille

Baptêmes

Servane Floc'h le 11 juillet à Reims
Jean-Théophane Advenier le 1^{er} août à Joinville

Premières communions

Jean Guénamant le 13 juin à Reims
Marie-Madeleine Novais le 15 août à Saint-Quentin

Sépulture

Michel Lando le 30 août à Lizy-sur-Ourcq

PÈLERINAGE DE RENTRÉE NOTRE DAME DE LIESSE



*Pour la conversion des musulmans
à la foi catholique*

Dimanche 26 septembre

Programme :

- pique-nique devant l'église de Marchais à 12h30
- début de la marche vers 14h (église de Marchais)
- prière à la basilique de Liesse à 16h00

Organisation : Prieuré Notre-Dame de Fatima

Chapelet et téléphone portable

Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si nous transposions l'usage que nous faisons du téléphone portable avec celui du chapelet ?

Si nous transportons le chapelet partout où nous allons, à la ceinture ou dans la poche de notre veste ? Si nous le disons aussi promptement qu'on décroche quand le portable sonne ? Si nous en faisons usage plusieurs fois par jour, pour réciter une dizaine, par exemple ? Si nous prenons le temps d'envoyer des messages au Ciel aussi souvent que nous en envoyons à nos amis par le téléphone ?

Si nous retournons le chercher quand nous l'avons oublié ? Si nous le traitons comme si nous ne pouvions vivre sans lui ? Si nous l'emmenons en tout voyage au cas où nous aurions besoin d'aide ou de secours ? Si nous y mettons la main en cas d'urgence, de tentation, de découragement ?

Contrairement au portable, le chapelet a toujours du réseau avec le Ciel ! Nous pouvons nous y connecter n'importe où et n'importe quand. Pas besoin de se

Suite ci-contre...

Activités paroissiales

Croisade du Rosaire, intention du mois de septembre : *l'éducation chrétienne de la jeunesse*

Catéchismes :

Prunay : Abbé Girod
Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 8 et 22 de 14h30 à 16h30.

Adolescents (de 14 à 18 ans) : selon la demande

Adultes : les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois de 20h30 à 21h30.

Mardi 14 : les effets de la Passion du Christ.

Mardi 28 : la mort du Christ

Troyes :

Le dimanche 5 de 16h30 à 17h30

Cercles de Tradition :

Reims : Abbé Girod
Samedi 2 octobre à 20h00 chez M. et Mme Lepape
sujet : la lettre de saint Pie X sur le Sillon

Charleville : Abbé Castel
Les dates seront communiquées aux annonces

Troyes : Abbé Girod
Dimanche 19 après la messe
sujet : le sacrement de l'ordre

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :
Prunay. La date sera communiquée aux annonces

Croisade Eucharistique :

Intention : *les écoles catholiques et l'éducation de la jeunesse.*

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : réunion à Prunay le samedi 11 de 14h à 17h00.

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : réunion à Prunay le samedi 11 de 14h00 à 17h00

Scouts (garçons de 12 à 17 ans) : la patrouille de Reims fonctionnera avec des mini-camp pendant les vacances scolaires.

soucier du manque de crédit, car les crédits sont illimités : Jésus a promis à quiconque demanderait. Encore mieux : la communication n'est jamais coupée et les batteries ne se déchargent jamais...

Au contraire, quand les « batteries » de notre âme sont à plat, le chapelet permet de les recharger sans délai.

(inspiré d'un article du bulletin de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs* – août 2010 – n° 70)

Au fil du temps

Jeudi 24 juin : sortie de fin d'année de l'école Saint-Rémi. Nous nous rendîmes à la basilique de Notre-Dame de Liesse pour y célébrer la messe avec l'aimable autorisation du recteur. Celle-ci commença en retard car deux des voitures amenant les élèves furent victimes d'un accident de la route, sans blessés fort heureusement, mais avec de gros dégâts matériels, dont la voiture d'une maman rendue inutilisable. Nous pûmes finalement tous nous recueillir devant l'autel de Notre-Dame pour la messe et la remercier pour sa protection au cours de cet accident. Après un pique-nique pris auprès de la fontaine miraculeuse et quelques jeux sous un soleil de plomb, nous allâmes à l'Abbaye de Vauclair, vaste abbaye en ruine dans le cadre majestueux d'une forêt, pour y admirer les restes des bâtiments et découvrir un jardin des simples, subtile symphonie de parfums végétaux.



Vendredi 25 juin : spectacle de fin d'année et cérémonie de remise des prix de l'école Saint-Rémi. Les élèves réunis sous la grange attendent d'être éventuellement appelés par le directeur pour recevoir

qui un prix d'honneur, qui un prix d'excellence. Ils laissent ensuite la place aux parents et se retrouvent derrière les coulisses pour présenter quelques petites saynètes, comme « un miracle de messire Joseph » ou « l'apparition de l'Enfant-Jésus dans la classe ». L'après-midi se termine autour d'un bon goûter qui permet aux uns et aux autres de prolonger les conversations. Tous nos vœux de bon déménagement aux trois familles qui nous quittent en cette fin d'année scolaire.



Samedi 26 juin : feu de la Saint-Jean à Joinville. Le feu est allumé après le dîner vers 21h30, puis béni par l'abbé Challan Belval. Des familles nombreuses sont venues, même de loin, se joindre aux fidèles pour participer à une belle veillée sur le thème des moyens de locomotion en ce début de période estivale où les déplacements sont nombreux. Petits et grands se sont bien amusés. Juste avant les douze coups de minuit, l'abbé récite la prière et donne la bénédiction. Certains rentrent chez eux, d'autres s'installent dans les chambres du couvent et quatre jeunes gardent le feu jusqu'au matin selon la tradition.

Mercredi 29 juin : ordinations diaconales et sacerdotales à Ecône. Les abbés Girod et Challan Belval se rendent au séminaire pour cette belle fête du sacerdoce. La veille, les enfants étaient conviés à une journée de pèlerinage au séminaire et à l'Abbaye Saint-Maurice pour fêter le centenaire du décret *Quam singulari* de saint Pie X permettant aux enfants de communier dès l'âge de raison.



Du 1^{er} au 8 juillet au Prieuré : session de formation générale pour le BAFA, organisée par la Fédération des Scouts Godefroy de Bouillon et l'Afocal. Vingt stagiaires, dont des prêtres et un frère, suivent le rythme intense de cette session destinée à leur apprendre les bases du métier d'animateur. L'intendance pour tout ce petit monde est assurée par Isabelle Girod, l'une des belle-sœurs de l'Abbé Girod.



Du 5 au 12 juillet : camp des louveteaux et des louvettes à Saint-Agnan, chez M. et Mme Maalouli. Comme les autres années, nous campons avec les louveteaux et les louvettes de Conflans-Ste-Honorine, ce qui nous permet d'avoir l'encadrement nécessaire. Les activités se succèdent sous un ciel radieux, troublé par deux belles averses durant le concours cuisine et le rangement final. Les enfants se rendent à Dormans pour visiter un musée de la vigne et assister à la messe que l'Abbé Jacquemet célèbre dans la crypte du Mémorial. Un grand merci à nos hôtes pour leur accueil chaleureux.



Du 12 au 31 juillet : ce sont maintenant les scouts qui partent camper, avec la Troupe Saint-Martin de l'école Saint-Michel. Nous plantons nos tentes sur les pentes des monts du Cantal, près de Marchal. Le camp regroupe également les scouts alpins de Lyon, ce qui fait en tout 56 scouts, 10 chefs, trois séminaristes et deux aumôniers. Nous eûmes la grâce d'accueillir l'abbé Perron, jeune ordonné, qui célébra pour nos scouts une de ses premières messes. Les promesses eurent dans le cadre grandiose du sanctuaire de Notre-Dame de Vassivière.

Du 20 juillet au 2 août : l'abbé Challan Belval alterne ses permanences entre Reims, Joinville et l'emplacement d'un camp scout où il assure l'aumônerie d'une quarantaine de Guides.

Première quinzaine d'août : mission Rosa Mystica aux Philippines avec l'Abbé Castel comme aumônier.

Dimanche 15 août : fête patronale de notre chapelle Notre-Dame de France à Reims. Après la messe, procession dans l'église elle-même en raison des pluies diluviennes qui s'abattent sur la région. A Joinville, il pleut également des cordes mais l'abbé invite les fidèles à espérer l'éclaircie pour l'après-midi. Presque 40 personnes prennent leur repas au réfectoire du Couvent. A 15h, l'absence d'amélioration météorologique force l'abbé à adopter une solution adaptée: les fidèles se rendent en voiture à l'entrée du cimetière, munis de parapluies (pour ceux qui en ont !). Le brancard de la Ste Vierge a été protégé contre l'eau. A 15h30, nous débutons la procession qui nous conduit à la chapelle Ste-Anne. A l'abri, l'abbé expose le St Sacrement, médite le chapelet et donne la bénédiction. Après nous renouvelons la consécration de la France de Louis XIII, devant la Ste Vierge et nous repartons en Procession. La pluie torrentielle n'a pas altéré la ferveur de la cinquantaine de fidèles venue honorer notre Mère du Ciel.



Du 16 au 27 août : l'Abbé Challan Belval séjourne à Joinville pour y faire quelques travaux. Nettoyages, remplacements des vitres brisées, débroussaillage avec une machine de location et des outils prêtés par

des fidèles, furent les principales occupations des bonnes volontés présentes. Merci à elles!

Du 25 au 30 août : session d'approfondissement pour le BAFA, avec le même partenariat. Le directeur de la session est Marc Guidoni, secrétaire général adjoint de

l'Afocal. Le Président des Scouts Godefroy de Bouillon, M. Michel Olagnon, intervient au cours de la session qui regroupe 23 stagiaires. Ceux qui le veulent restent une journée et demi en plus pour passer leur PSC 1, nouveau brevet de secourisme, grâce à un membre de la Croix Rouge.

Chronique d'un enterrement ordinaire

Cette chronique n'a rien d'exceptionnel : elle se renouvelle souvent dans cette Eglise qui est en France. Mais j'ai beau faire, je n'arrive pas à m'y habituer. Il faut donc que je vous raconte ce qui s'est passé.

Durant l'été, un fidèle de Seine-et-Marne téléphona à notre Prieuré N.-D. de Fatima. Un de ses bons amis, âgé et en phase terminale d'un cancer, se mourait dans un hôpital. Il lui avait demandé s'il voulait bien qu'un prêtre se rendît à son chevet. Le malade accepta, bien que non pratiquant régulier durant sa vie. J'acceptai volontiers de me rendre auprès de ce malade et après avoir contacté l'intéressé lui-même, je fis les cent kilomètres qui me menèrent jusqu'à lui. J'ai rarement donné les derniers sacrements à un âme plus avide de les recevoir et plus reconnaissante de mon passage. Ce monsieur se confessa, reçut pieusement l'extrême-onction et communia avec joie. Nous récitâmes une dizaine de chapelet ensemble, ce qui me permit de lui expliquer comment se disait cette prière et je lui laissai un chapelet. Je lui proposai de repasser le voir pour lui apporter régulièrement la sainte communion si son séjour à l'hôpital se prolongeait. Mais je n'eus pas l'occasion de repasser : ce malade rendit son âme à Dieu six jours après, le jour d'une fête mariale.

Après ce décès, un membre de la famille, pratiquant dans la Tradition, me demanda si j'acceptais de célébrer la messe d'enterrement car c'était par mon ministère que le malade s'était bien disposé à la vie éternelle. Cela ne me posait pas de difficulté en cette période de vacances où l'activité dans la Marne ne bat pas son plein. Ce gendre donc, puisque gendre il y a, se mit en contact avec les responsables de l'église de B., où habitait la personne décédée. Une dame responsable devait m'appeler pour organiser la cérémonie. De dame, je n'en eut point au téléphone. Ce fut directement un vicaire épiscopal qui m'appela. Il me demanda de quel diocèse j'étais et quand je répondis que je faisais partie de la Fraternité Saint Pie X il me coupa tout de go : « vous ne pouvez pas faire cet enterrement, vous n'êtes pas en pleine communion avec l'Eglise ». J'ai essayé de lui faire comprendre que ce concept de communion pleine ou non pleine n'avait aucune consistance. On est dans l'Eglise ou on

est hors de l'Eglise. Mais non, il y tenait mordicus. Je suis donc confiné dans ce no man's land ecclésiologique, une sorte de sas mystérieux qui vous disqualifie à jamais, un trou noir qui vous anéantit, un marécage impénétrable et pestilentiel dans lequel je suis condamné à disparaître par ces champions de l'accueil et du droit à la différence. Je me permis de lui faire remarquer que les sanctions d'excommunication, pour lui qui y croyait sans doute, avaient été levées « Oui, bien sûr, mais cette levée ne concerne que les quatre évêques, pas tous les membres de la Fraternité ! ». Ma proposition de faire appel à un des quatre évêques n'eut pas l'heur de lui plaire. Pourtant, en toute logique... La seule possibilité pour utiliser l'église de B. était de recourir à l'équipe de laïcs dûment mandatée par le père évêque pour procéder aux enterrements. Fini le saint sacrifice de la messe, offert « pro omnibus fidelibus christianis, vivis atque defunctis », évacués le corps et le sang du Christ de nouveau immolés sur l'autel pour la délivrance des âmes du purgatoire. Le défunt aura quand même droit à une petite mention dans la longue liste des intentions concentrées à l'eucharistie du dimanche. Notre conversation se termina rapidement.

J'en rendis compte au gendre du défunt et nous décidâmes de célébrer la messe d'enterrement non à l'église du village mais à quarante kilomètres de là, dans la petite chapelle Sainte-Marcelle et Sainte-Cécile à Lizy-sur-Ourcq. Cette chapelle, ouverte en mai 2009, est située dans la zone industrielle, entre Veolia et Montdecor. Le corbillard se glissa entre les camionnettes frigorifiques de Toupargel dont il faut longer les entrepôts pour accéder à notre chapelle. De gens du village il n'y en eut point. Seulement des membres de la famille qui assistèrent avec recueillement à la cérémonie. Deux arrière petits enfants du défunt, élèves à notre école de Camblain-l'Abbé, me servirent la messe. Après l'absoute, je me rendis au cimetière pour l'inhumation. On en vient presque à se féliciter de la laïcisation des cimetières qui nous permet au moins d'accompagner le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Non vraiment, je n'aimerais pas être à la place de ces responsables de l'Eglise lorsqu'ils se présenteront devant le souverain Juge.

Abbé Ludovic Girod

Dates à retenir :

Lundi 6 septembre 2010 : rentrée des classes de l'école Saint-Rémi
Vendredi 9 et dimanche 10 octobre : Journées de la Tradition à Villepreux (78)

Adresse du siège du District de France de la FSSPX
Maison Saint Pie-X
11, rue Cluseret
92280 SURESNES CEDEX
téléphone : 01 45 06 10 68 / fax : 01 47 28 45 32